



Prométerre MAG

N° 8 Octobre 2020
Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch

100 + 25 ans

HIER ET DEMAIN

pp. 3-6

Edito:
Virage à droite? p. 2

Initiatives phytos:
le Parlement a tranché p. 2

Changer de filière:
attention aux prêts p. 7

Nouvelle rubrique:
«Réponse d'expert» p. 8



Politique

Les phytos au menu à Berne

Christian Aeberhard



Initiatives antiphytos clairement rejetées, projet législatif sur la réduction

des risques liés aux pesticides approuvé: le Conseil des États a tenu en septembre un débat très attendu par le monde paysan.

Le 14 septembre dernier, le Conseil des États a adopté une initiative parlementaire fixant des objectifs de réduction des risques liés à l'usage des pesticides (phytosanitaires et biocides) et de diminution des pertes de substances fertilisantes dans l'agriculture (azote et phosphore). Le Conseil national devra encore se prononcer cet hiver sur cette proposition législative qui a vu le jour au sein du monde parlementaire en réponse aux préoccupations de la population en matière de protection des eaux.

Les modifications légales adoptées par la Chambre haute sont de fait une réponse plus ou moins directe aux initiatives populaires qui visent en particulier à prohiber progressivement, mais tout aussi définitivement, l'utilisation de tous les produits de traitement qui sont réputés ou supposés nocifs pour l'homme ou l'environnement. Dans la foulée de l'adoption des modifications de la loi sur les produits chimiques et de la loi sur l'agriculture, le Conseil des États recommande à une très large majorité le rejet des deux initiatives «Eau propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», rejoignant ainsi la position adoptée en juin 2019 par le Conseil national. C'est donc avec une claire recommandation de rejet que s'expriment d'une seule et même voix tant le Conseil fédéral, le Conseil national, que le Conseil des États, au sujet des deux initiatives qui seront soumises au vote populaire l'année prochaine. L'agriculture suisse peut se réjouir de ce soutien.

PA 22+ suspendue

Mais toute médaille a son revers. Avant le débat et les votes en plénum, la commission de la Chambre haute a non seulement «suspendu» la PA22+ dans l'attente d'un nouveau rapport du Conseil fédéral, mais aussi cherché à en saucissonner les éléments



Le Conseil des États n'a finalement retenu des adjonctions de sa commission qu'un objectif général non-chiffré de réduction des pertes de substances fertilisantes d'ici à 2030.

stratégiques. Par la bande, elle a tenté de réintroduire, dans un projet initialement dédié à la seule question des pesticides, la question des fertilisants.

Le saucissonnage est une recette éprouvée qui ne saurait devenir un mode opératoire des autorités pour se soustraire à l'examen global de la cohérence d'une politique agricole qui doit veiller à l'équilibre entre les buts et les moyens

En plénum, d'après discussions ont mis en évidence le jusqu'au-boutisme des sénateurs verts qui ont brillé par leur mauvaise foi en répétant des contre-vérités dénigrant et niant les efforts auxquels se sont astreints les agriculteurs en faveur de l'environnement. Pour ne pas interférer avec la PA22+ et éviter des conséquences économiques trop lourdes pour certaines régions, le Conseil des États n'a finalement retenu des adjonctions de dernière minute de sa commission qu'un objectif général non chiffré de réduction des pertes de substances fertilisantes d'ici à 2030.

Malgré les critiques émises en particulier par Prométerre dans la phase de consultation, il a toutefois maintenu la responsa-

bilité première des organisations professionnelles ou interprofessionnelles dans l'atteinte des objectifs. Il n'a pas non plus pris la peine de fixer des objectifs chiffrés dans la loi pour la réduction des risques liés aux produits biocides, confirmant ainsi un ciblage principal sur l'agriculture, ce qui permet de masquer tout un pan, non agricole, de la problématique des produits chimiques dans l'environnement et pour la santé.

Viser le développement durable, pas la tactique

Il n'y a guère de raisons de se réjouir des perspectives que laissent entrevoir ces marchandages perpétuels autour du soutien et des exigences exprimées à l'égard des agriculteurs de ce pays. Le saucissonnage est certes une recette éprouvée en politique, permettant parfois le déblocage de situations controversées. Il ne saurait devenir un mode opératoire des autorités pour se soustraire à l'examen global de la cohérence d'une politique agricole qui, plus que jamais, doit veiller à l'équilibre entre les buts et les moyens, l'idéal et la réalité, la théorie et la pratique.

C'est en faisant preuve d'une abnégation responsable que les autorités pourront poser les bases d'un développement durable de l'agriculture suisse, et certainement pas en se livrant à d'incessantes manœuvres tactiques.

ÉDITO

Virage à droite?



Luc Thomas

On le sait, l'agriculture ne peut être exposée sans restriction à la loi de l'offre et de la demande, sous peine de perdre sa capacité à remplir ses missions. C'est précisément le rôle de la politique agricole que de fixer des limites et d'encadrer le marché. L'exercice est délicat puisqu'il faut non seulement arbitrer entre les objectifs de production et de préservation de l'environnement, mais aussi entre la nécessaire protection du marché agricole et le libéralisme revendiqué par l'économie d'exportation.

L'agriculture a collaboré avec toutes les forces politiques

Cette situation complexe a jusqu'à maintenant conduit l'agriculture à chercher la collaboration avec toutes les forces politiques du pays. Pour faire simple, on dira que c'est à droite de l'échiquier qu'elle trouve des alliés pour défendre sa fonction de production, alors qu'en ce qui concerne la protection du marché et la lutte contre les distorsions de concurrence, c'est plutôt vers les Verts qu'elle se tourne.

Dans les récents débats au Parlement sur la future politique agricole et les initiatives phytosanitaires, notre faitière nationale a clairement fait alliance avec la droite, suscitant de virulentes réactions à gauche et chez les Verts. Faut-il y voir l'amorce d'un virage à droite plutôt qu'une alliance de circonstance? Rien n'est moins sûr, car il faudrait pour cela que les tenants d'un libéralisme pur et dur comprennent les fondements de l'économie agricole et en admettent les particularismes. A ce jour, aucun signe d'une telle reconnaissance ne nous a été donné.

Prométerre MAG

Commémoration De la terre à l'assiette

Claude Baehler, président



Cent ans de la Chambre vaudoise d'agriculture, 25 ans de Prométerre: ce double anniversaire souligne l'ancrage et la longévité de notre organisation dans le canton. En tant que président, il souligne à la fois l'honneur que je ressens et l'immense responsabilité qui m'incombe.

Que de changements, d'évolutions, voire de bouleversements auxquels l'agriculture a dû faire face durant ce siècle, et où son incroyable capacité d'adaptation a maintes fois pu être vérifiée. Car, on le sait, les évènements du siècle écoulé ont drastiquement modifié le fonctionnement de la société, qui a traversé des crises économiques et politiques majeures. Dans le même temps, son développement économique a pris une ampleur phénoménale. De l'envolée industrielle des premières décennies à l'explosion du secteur tertiaire qui a suivi — et le poids administratif, parfois excessif, qui va avec. Nous avons, dans nos contrées, atteint un niveau de vie jamais égalé jusqu'ici.

Pendant ce temps, l'agriculture est passée de la traction animale aux technologies numériques, et d'une politique agricole de survie alimentaire à un régime de prestations avec des méthodes de productions dites raisonnées et préservant la biodiversité. Elle

a développé son efficacité tout en voyant sa population diminuer de manière inversement proportionnelle à la démographie nationale. En 1920, chaque exploitation agricole nourrissait huit personnes; en 2020 chacune en nourrit 180!

La Chambre vaudoise d'agriculture, puis Prométerre dès 1995, se sont investies pour défendre des politiques agricoles raisonnables et ont soutenu les agriculteurs et agricultrices au travers de tous ces changements. La multiplication des prestations développées au fil du temps et en phase avec les nécessités entrepreneuriales a été indispensable pour réussir cette extraordinaire évolution.

Cet anniversaire n'est pas un aboutissement. C'est l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur tout en ayant le regard dirigé vers l'avenir.

Cet anniversaire n'est pas un aboutissement. C'est l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur tout en ayant le regard dirigé



Pour marquer ses 25 ans et les 100 ans de la Chambre vaudoise d'agriculture, Prométerre emmène l'agriculture en ville: elle a ainsi mis en place des cultures (ici les poireaux), le long de la Promenade de la Ficelle.

vers l'avenir. Nous devons, entre autres, anticiper les changements climatiques et adapter nos pratiques agricoles en cultivant des plantes mieux adaptées aux températures élevées et aux régimes de précipitations irréguliers.

La population, toujours plus soucieuse de la qualité du contenu de son assiette, s'est paradoxalement éloignée des champs. Mais l'agriculture a besoin de sa compréhension et de son accord pour relever les défis à venir.

Durant toute cette année anniversaire, c'est dans un esprit de rapprochement que nous invitons le public et les écoles à venir s'informer et à découvrir les cultures

mis en place sur la Promenade de la Ficelle, qui descend vers Ouchy en recouvrant le M2, et à participer aux activités festives qui permettront de faire le lien entre le travail de la terre et notre alimentation quotidienne.

Vive le terroir vaudois et longue vie à Prométerre!

N° spécial Octobre 2020
Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometterre.ch

Livre anniversaire

1920-2020 : d'un siècle à l'autre, la politique au cœur des champs

Grégoire Nappey



À l'occasion de son double anniversaire, Prométerre présente un ouvrage retraçant sa genèse. Plongée dans une époque qui contribue à éclairer les enjeux d'aujourd'hui.

Prométerre. En 25 ans, ce nom est devenu familier dans le canton de Vaud, incarnant l'agriculture de ce bout de pays. Cette année, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre célèbre donc son quart de siècle. Mais pas seulement. La genèse de l'organisation nous ramène en 1920, il y a cent ans pile, lorsqu'a été fondée la Chambre vaudoise d'agriculture ou CVA, acronyme aussi connu durant 75 ans que Prométerre l'est aujourd'hui.

Quelle est l'histoire de la CVA et de Prométerre? Qu'est-ce qui a motivé quelques personnages influents à créer cette structure, alors qu'existait déjà une Société vaudoise d'agriculture et de viticulture (SVAV)? Quels enjeux politiques ont influencé ces années charnières? Qu'est-ce qui a motivé la création de Prométerre en 1995? Les réponses, et bien davantage, se trouvent dans l'ouvrage *Cent ans de politique agricole vaudoise*, publié chez Cabédita cet automne à l'occasion de ce double anniversaire.

Tension à la création

Lorsqu'on se plonge dans l'his-

toire de la construction des organisations de défense professionnelle agricole, une vive tension s'impose: «La création de la Chambre est le résultat d'une confrontation entre deux conceptions de renforcement de la défense des intérêts paysans, l'une politique de branche, parcellaire, catégorielle; l'autre primo-économique, professionnelle, plus encline à viser l'intérêt interprofessionnel commun», détaille Jacques Janin, auteur de la partie principale de l'ouvrage et directeur de la CVA puis de Prométerre entre 1985 et 2001.

En d'autres termes, pour défendre les intérêts agricoles, fallait-il créer un parti politique agraire national avec des sections cantonales? Ou, comme le défendait la majorité radicale-libérale, était-il plus pertinent de fonder une faitière dotée d'un secrétariat permanent pour atteindre ce même but? En fait, les deux vont se produire. Les sections cantonales du parti agraire se développent dès 1917 – la première section est celle du canton de Zurich, le parti vaudois étant mis sur pied en 1921 – alors que la CVA naît en 1920.

Les agriculteurs? Un quart de la population

Ces discussions interviennent au sortir de la Première Guerre mondiale, dans une Europe encore en proie au rationnement alimentaire et où l'enjeu de l'ap-

visionnement est énorme. Dans ce contexte, la population agricole pèse lourd, représentant encore un quart de la population en 1920, contre... 3% aujourd'hui.

Tout l'intérêt du travail de Jacques Janin est de plonger le lecteur dans cette époque dont il dépeint bien l'ambiance, ainsi que ses hommes clés. Ainsi se penche-t-il, par exemple, sur le destin d'Ernst Laur, penseur et artisan du parti agrarien suisse. Cet ingénieur agronome bâlois fut aussi le premier secrétaire de l'Union suisse des paysans (USP) à sa fondation en 1897. L'histoire indique que son épouse disposait d'une maison paternelle à Brugg, bourgade argovienne où l'USP a toujours son siège aujourd'hui. Côté vaudois, on croise notamment Paul Pittet, premier président de la CVA, et Henri Blanc, premier secrétaire, qui constituera avec Ferdinand Porchet, conseiller d'État de 1920 à 1944, le tandem aux commandes de l'agriculture vaudoise durant une génération.

Un saut vers la fusion

Après avoir décortiqué ces arcanes de l'agriculture d'après-guerre pour mieux faire comprendre la genèse de ce qui existe encore aujourd'hui, Jacques Janin cède la plume à Daniel Gay. Cet autre ancien de la maison décrit les différentes organisations mises en place durant la seconde moitié



Cette famille paysanne des hauts de Vevey effectue les travaux des champs aidée de ses bœufs. Pendant ce temps, des figures influentes mettent sur pied des instances pour défendre les intérêts agricoles. Ainsi naissent la Chambre vaudoise d'agriculture (1920) et le parti agraire (1921 pour la section vaudoise).



Les événements de vulgarisation, organisés par Proconseil à destination des agriculteurs et agriculteurs vaudois, s'inscrivent dans l'évolution technologique et culturelle.



La technologie et l'arrivée des robots contribuent à l'évolution rapide du métier.

© COLLECTION STUDIO CURCHOD

Ouvrir les champs de la promotion professionnelle

S'ouvrant par une préface de l'actuel président Claude Baehler, le livre se conclut sur une postface de Luc Thomas. Le directeur en place depuis près de vingt ans noue la gerbe en montrant combien les tensions politiques de jadis, même si elles s'expriment moins explicitement aujourd'hui, font écho aux enjeux actuels, que ce soit à l'échelle nationale ou vaudoise.

Aujourd'hui, dans tous les registres de la défense professionnelle, s'est ajouté le travail de communication. Les festivités organisées pour marquer ce double anniversaire de Prométerre et de «la Chambre» offrent l'opportunité de retisser les liens effilochés entre le monde agricole et le monde citoyen. L'agriculture a plus que jamais besoin de se faire connaître de celles et ceux qui consomment ses produits. Ce travail est aussi au cœur du projet Agriculture Durable. Mais au quotidien, la communication se veut un accompagnement le plus pointu et le plus complet possible des professionnels de la terre qui traversent une nouvelle révolution. Celle de la durabilité, l'un des principaux enjeux de demain.

Cent ans de politique agricole vaudoise
Jacques Janin et Daniel Gay
Ed. Cabédita,
www.cabedita.ch

Premiers présidents, premiers directeurs...



Paul Pittet, premier président de la Chambre vaudoise d'agriculture (CVA), jusqu'en 1940.



Henri Blanc, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture entre 1920 et 1953.



Henri Mamin, premier président de Prométerre, entre 1995 et 2003.



Jacques Janin a dirigé Prométerre entre 1995 et 2001.



Père et fils au champ, collision des générations: alors que les chevaux travaillent encore, les tracteurs arrivent dans la campagne vaudoise.



Festivités

La campagne migre aux Jordils

Pour fêter les 25 ans de Prométerre et le centième anniversaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, diverses opérations et manifestations publiques seront organisées au cœur de la ville de Lausanne, jusqu'à l'été prochain. Ainsi en va-t-il, par exemple, de la mise en cultures de la Promenade de la Ficelle. Plan des lieux.



L'agriculture s'invite en ville. Onze miniparcelles semées de céréales, légumes et couverts végétaux permettent de se familiariser avec le travail quotidien de la terre.

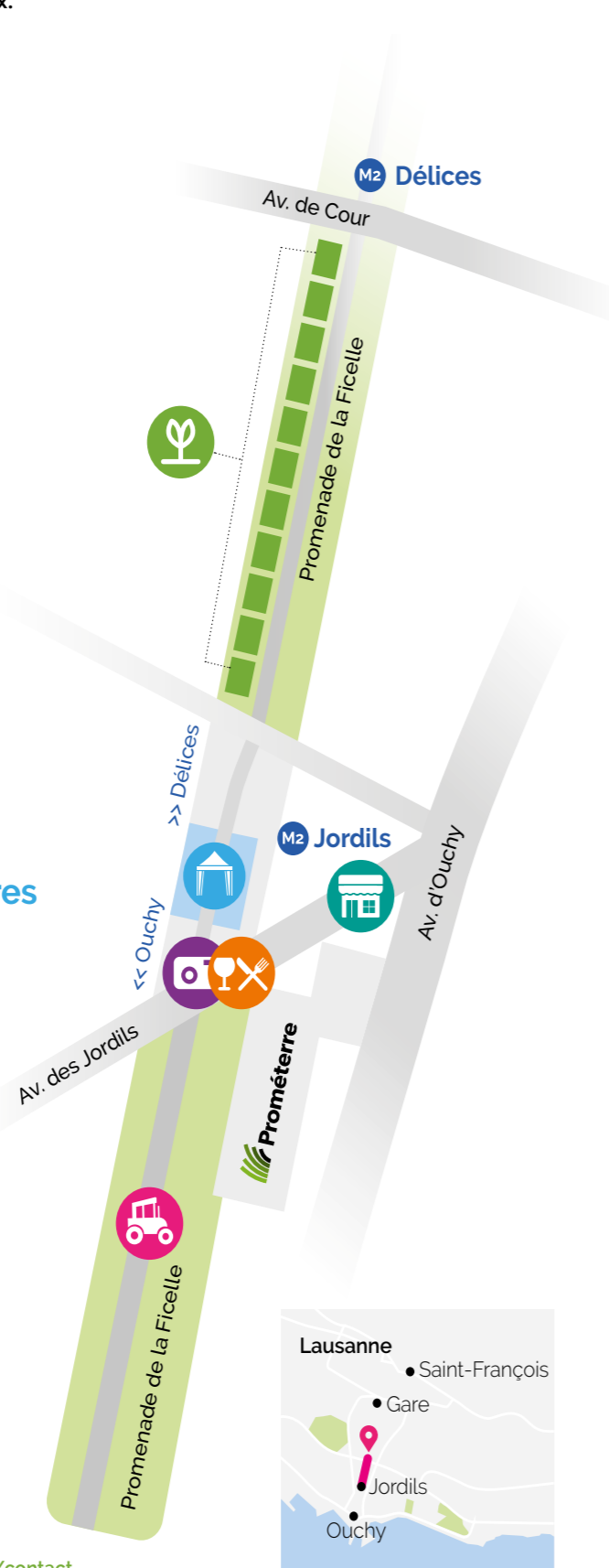


«Comment ça pousse, une carotte?» Des ateliers pour écoliers animés par les spécialistes de Prométerre vulgarisent différents thèmes de l'agriculture.



Labours, semis, moissons: une exposition pour découvrir ce qu'étaient les machines agricoles avant les tracteurs que l'on voit aujourd'hui dans les champs.

Informations et contact: www.prometerre.ch/contact



Programme à jour:
[www.prometerre.ch/
double-anniversaire](http://www.prometerre.ch/double-anniversaire)



Des champs à nos assiettes... À l'enseigne de Terre Vaudoise, un espace convivial où déguster les produits du terroir, fruit du travail des paysans.



Dans le restaurant Terre Vaudoise, l'histoire de l'agriculture s'affiche via une exposition de photos présentant des scènes agricoles dès le début du XX^e siècle.



Un tout nouveau concept de magasin Terre Vaudoise pour faire ses emplettes. Sur les étals, un voyage à travers les régions et spécialités du canton de Vaud!



Financement

Changements: gare aux prêts

Sébastien Chenuz, Office de crédit agricole



Changer la structure de son entreprise nécessite de prendre en compte les prêts en cours, en plus de réfléchir à la viabilité économique et à la fiscalité.

Témoins du dynamisme de l'agriculture vaudoise, de nombreux projets de changement de filière de production, d'association ou de constitution de société sont envisagés ou mis en œuvre au sein des exploitations. Souvent, ces modifications sont examinées sous l'angle de la viabilité économique et de la fiscalité. Au préalable à toute modification et signature d'actes juridiques, il est cependant essentiel de se poser également la question du risque de restitution des prêts et aides octroyés.

Lors de l'octroi de soutiens, la législation agricole – et plus généralement la loi sur les subventions – impose parfois des contraintes encore quinze ou vingt ans après la libération des prêts agricoles et/ou des aides à fonds perdus. Ce devoir de restitution peut être notamment matérialisé par une charge foncière inscrite au Registre foncier, garantissant en rang préférentiel une éventuelle créance. Tour d'horizon non exhaustif d'opérations au risque accru.

Cessation d'activité ou arrêt d'une production

Il peut s'agir d'un exploitant qui choisit de stopper la production laitière, alors qu'il avait obtenu des aides à fonds perdus en lien avec la construction de son rural. Dans un tel cas, la question de la restitution partielle devrait se poser.

Désaffectation d'un bien

L'utilisation d'un bien à des fins autres qu'agricoles, comme l'usage d'un hangar pour des activités artisanales ou pour de la location à des tiers non agriculteurs, doit tenir compte des conditions de prêt émises lors de la construction ou l'achat du bâtiment.

Vente d'un bien agricole

Il s'agit d'être particulièrement vigilant en cas de vente à des tiers non-agriculteurs ou d'une vente avec profit. Par analogie, le devoir de restitution des aides s'applique également en cas de transferts de parts sociales ou d'actions d'une société.

Non-conformité à la zone agricole

La conformité à la zone d'affectation est un prérequis à toute aide, imposé par la législation sur les crédits agricoles. Le caractère contraignant de la loi sur l'aménagement sur le territoire limite le développement des activités de

diversification, notamment celles de transformation, de valorisation et de ventes de produits agricoles, lorsqu'elles s'exercent dans une zone agricole. La règle générale serait une transformation de produits provenant en majorité de l'exploitation et non de tiers.

Distinction entre l'exploitant et le propriétaire du foncier

Cette problématique peut se poser lorsque le détenteur des parts sociales ou des actions d'une société d'exploitation et le propriétaire des biens-fonds sont des personnes ou exploitants différents. En effet, la législation agricole réserve les crédits d'investissements aux propriétaires qui gèrent eux-mêmes leur exploitation. Une exception, cependant, est à préciser pour les mesures collectives dont notamment les fromageries, porcheries et centres collecteurs.

Si les exemples cités précédemment sont des situations où la vigilance doit être particulière, chaque cas doit faire l'objet d'un examen circonstancié en amont du projet afin d'éviter de potentielles conséquences néfastes pour l'exploitant.

Informations
Office de crédit agricole
021 614 24 33
oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Nouvelles exigences de formation pour la reconversion Bio Suisse

Émilie Carrard, Proconseil



Ce sont désormais cinq jours de cours qu'il est obligatoire de suivre dans le cadre de la reconversion au bio. Proconseil a enrichi son catalogue.

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences de Bio Suisse, les agriculteurs qui changent de mode de production devront désormais suivre non plus deux, mais cinq jours de cours obligatoires durant les deux années de reconversion à l'agriculture biologique. Cette modification du cahier des charges ne touche pas les agriculteurs déjà

dans le processus, ni ceux déjà labellisés.

Les deux jours de base, consacrés aux thèmes principaux de la reconversion tels que le cahier des charges, les marchés biologiques, l'organisation de Bio Suisse, ou encore les contrôles restent obligatoires à la formation des nouveaux producteurs «Bourgeon». Les trois journées complémentaires pourront être choisies parmi les offres des cantons et autres institutions participant à la vulgarisation agricole romande. Celles-ci sont disponibles sur le site www.bioacutalites.ch

Proconseil a étoffé son offre de formation pour la saison 2020/21, afin de satisfaire au mieux les besoins des producteurs bio. Ainsi, douze cours, désormais identifiables par un trèfle dans le catalogue, donneront accès à un certificat de participation s'ils sont effectués dans le cadre de la reconversion. Le détail de ces formations sera disponible en octobre, via le catalogue et sur le site internet de Prométerre.

Proconseil
021 614 24 36
proconseil@prometerre.ch
www.prometerre.ch

En bref

Élevage: contre-projet pire que l'initiative!
Comme annoncé en janvier 2020, le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse» et lui oppose un contre-projet. Son idée centrale est de relever le standard de la production animale agricole en imposant à toutes les exploitations du pays d'adopter les programmes optionnels actuels SST et SRPA, sans exiger pour autant que les produits importés respectent les mêmes contraintes de bien-être animal. Pour l'agriculture, le contre-projet est donc pire que l'initiative qui défend au moins la cohérence d'une exigence identique pour tous les produits consommés en Suisse, quelle que soit leur provenance. (CHA)

Protection des troupeaux: quels critères?

En marge et en anticipation de la votation du 27 septembre dernier concernant la loi révisée sur la chasse, le DETEC avait mis en consultation jusqu'au 9 septembre une adaptation de l'ordonnance sur la chasse. Dans sa réponse, Prométerre a demandé que la fixation des critères déterminants pour définir les mesures raisonnables de protection des troupeaux à prendre contre les grands prédateurs, en particulier, tienne compte des critères socio-économiques (coûts de la production agricole, coexistence avec le tourisme, liberté d'accès aux pâturages), en plus des contingences techniques d'exploitation. (CHA)

Le site internet de Prométerre évolue

Complètement redessiné en 2018 lors de l'introduction de la nouvelle identité graphique de l'Association, le site Prometerre.ch évolue encore. Outre les prestations, sa page d'accueil met aussi désormais en avant les actualités et projets de l'agriculture suisse et vaudoise. (GNAP)



© PHOTOS VAUD-TERROIRS



Bilan positif à Zurich

Six jours à Zurich, de nombreux échanges riches avec des Suisses alémaniques curieux de découvrir les délices produits en Pays vaudois... Du 1^{er} au 6 septembre, c'est la belle expérience que les partenaires de la promotion du terroir vaudois ont vécu au cœur de la plus grande gare suisse, grâce à l'écrin éphémère de 300m² créé par Vaud Terroirs.

Réitérant un événement créé l'an passé, Vaud Terroirs n'aura pas laissé le coronavirus avoir raison de sa magnifique plateforme. Ainsi, même masqués, les visiteurs sont venus nombreux apprécier et se procurer les délicieuses spécialités vaudoises. L'atelier «symphonie des sens», mis en place par le label Terravin et les fromages AOP, a ravi une centaine de convives venus tout exprès. La convivialité et le partage festif, à l'image de la fabrication traditionnelle du Gruyère AOP ont été fortement appréciés par le public. Vaud Terroirs tire ainsi un bilan positif de cette opération. (PMT)



Un café avec...

Mélissa Rüegger-Jordan,
Assistante à la communication de Prométerre

Qu'est-ce qui vous a conduit chez Prométerre?

Après plusieurs années passées dans l'événementiel du tourisme d'affaires, j'ai eu besoin de me rapprocher d'une mission plus authentique. Pour autant, je ne voulais pas mettre de côté l'organisationnel et le créatif, deux approches qui peuvent paraître antagonistes mais sont en réalité complémentaires. J'ai trouvé cet équilibre dans mon rôle chez Prométerre.

En quoi consiste-t-il ce rôle?

Les activités de la communication de Prométerre sont extrêmement variées! Il y a toutes les tâches de mise à jour, l'animation et la modération de nos canaux digitaux, ainsi que la création de contenu pour nos supports, tant numériques qu'imprimés. Il s'agit aussi d'assurer le suivi de projets spécifiques, souvent en collaboration avec les différentes unités. Tout cela sans oublier de garder une ligne stratégique, qu'il s'agisse de Prométerre (pour les professionnels) ou d'Agriculture Durable (pour le grand public). Coordonner tout cela implique une gestion de taille.

Quel est le plus grand défi à relever au quotidien?

Mener de front la multiplicité des missions en fédérant tous les interlocuteurs impliqués est un sacré challenge. Mais c'est aussi ce qui rend les journées riches et stimulantes. Des plus grands défis découlent les plus grandes satisfactions!

Avez-vous une devise personnelle qui vous guide?

Plutôt qu'une devise, je reviens souvent à une leçon que j'ai tiré de l'événementiel – où tout se joue dans l'instant – assez simple, mais qui se vérifie au quotidien: malgré tous les imprévus, ça finit toujours par aller. Quand on a intégré que nul ne peut jamais tout maîtriser, on se concentre sur l'obligation de faire de son mieux et on peut venir à bout des difficultés en restant serein. (GNAP)

Que peut-on vous souhaiter pour la suite de votre carrière?

De garder la flamme: l'inspiration, l'envie, l'énergie. Et tout cela vient naturellement lorsqu'on trouve du sens à ce que l'on fait. En outre, cela permet de rendre toute tâche gratifiante. (GNAP)



Réponse d'expert...

David Gagliardo,
Directeur de la Fondation rurale de prévoyance (FRP)

La question: *La fin de l'année approche et j'ai un petit peu d'argent de côté. J'aimerais investir au mieux de l'épargne pour ma prévoyance vieillesse, tout en optimisant mon rendement et surtout sans prendre de risque, que me conseillez-vous ?*

La réponse: La prévoyance professionnelle facultative, mais également la prévoyance obligatoire du deuxième pilier répond parfaitement à ce besoin. Investir dans la prévoyance professionnelle en procédant à un versement supplémentaire de cotisation «rachat» permet de placer de l'argent en vue d'une épargne pour la vieillesse, tout en obtenant un taux d'intérêt intéressant (3% en 2020 versés par la FRP); le tout sans le moindre frais à payer. Le capital reste garanti par la FRP et même par la Confédération pour tous les assurés du deuxième pilier. Il ne fluctue pas selon les aléas boursiers.

De son côté, la FRP affiche des réserves de plus de 12% et elle présente une situation financière extrêmement favorable pour garantir votre épargne. Par ailleurs, en déduisant des impôts le montant versé au titre de rachat, la facture fiscale peut vite diminuer. Si par exemple votre taux d'imposition est de 25% (sur la tranche haute du revenu), vous allez réaliser avec effet immédiat un gain sur votre placement de 25%, soit un quart de votre versement remboursé par les impôts. Pour un placement sans risque, c'est de loin le meilleur investissement réalisable. Il faut néanmoins prévoir à l'échéance du contrat de prévoyance, soit à l'âge de 60 à 70 ans, une imposition d'environ 8 à 10% si vous désirez retirer le capital. Si vous faites le choix d'une rente, elle sera soumise à l'impôt sur le revenu chaque année, mais l'opération reste extrêmement favorable et cela d'autant plus si vous pouvez bénéficier d'un gain fiscal important.

Pour bénéficier d'une déduction fiscale sur l'année 2020, pensez à contacter la FRP (frp@prometerre.ch ou 021 966 99 99) ou le service d'affiliation (affiliation@prometerre.ch) en vue d'un versement avant la fin de l'année.